



BAROMETRE 2013 DE L'ACCESSIBILITE DES COMMUNES DU VAL DE MARNE

VILLE DE :

Une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) existe-t-elle dans votre commune?

OUI

NON

Un bilan de la CCAPH a-t-il été transmis à la Direction Départementale des Territoires (DTT) en 2012?

OUI

NON

Type d'ERP	Nombre total sur la commune	Nombre d'ERP diagnostiqués	Nombre d'ERP accessibles au 1 ^{er} janvier 2014	Nombre d'ERP accessibles au 1 ^{er} janvier 2015	Nombre d'ERP accessibles au 1 ^{er} janvier 2020
ERP du domaine communal					
Ecoles publiques					
ERP d'autres domaines publics (EPCI, Département, Région, Etat)					
ERP du domaine privé					
Commerces					

Logement	Nombre total sur la commune	Nombre de logements diagnostiqués	Nombre de logements accessibles au 1^{er} janvier 2014	Nombre de logements accessibles au 1^{er} janvier 2015	Nombre de logements accessibles au 1^{er} janvier 2020
Logements publics					
Logements privés					

Voirie	Nombre total sur la commune	Nombre diagnostiqué	Nombre accessible au 1^{er} janvier 2014	Nombre accessible au 1^{er} janvier 2015	Nombre accessible au 1^{er} janvier 2020
Places de stationnement					
Km de voirie					
Km de voirie départementale					
Traversées piétonnes					

Transport	Nombre total sur la commune	Nombre diagnostiqué	Nombre accessible au 1^{er} janvier 2014	Nombre accessible au 1^{er} janvier 2015	Nombre accessible au 1^{er} janvier 2020
Gare SNCF ou RATP					
Arrêt de bus					
Ligne de bus					

Quels actions, moyens et/ou initiatives exemplaires (c'est-à-dire au-delà des obligations légales) votre commune a-t-elle mis en œuvre en matière d'accessibilité ?

Exemple : concours financier pour la mise en accessibilité des commerces.

Quelle est l'action la plus représentative sur ces six années de mandature dans votre commune et sur laquelle l'APF pourrait communiquer ?

Quelles sont les pistes d'amélioration en matière d'accessibilité que vous souhaitez mettre en œuvre en priorité ?

Quelle est votre connaissance des budgets consacrés dans votre commune, vos projets ?		
Budget d'investissement	Budget total	Budget pour la mise en accessibilité
ERP communaux		
Voiries		
Logements		
Autres thématiques		
Total		

[Merci de nous retourner ce questionnaire par courrier, fax ou e-mail à :](#)

Association des Paralysés de France – Délégation Départementale du Val-de-Marne – 34 rue de Brie – 94000 CRETEIL

Contact : Monsieur Sylvain SELLAM

Tél : 01 42 07 17 25 – Fax : 01 48 98 42 65 - E-mail : access.dd94@orange.fr

Délégation Départementale APF du Val-de-Marne 34, rue de Brie 94000 Créteil

Tél : 01 42 07 17 25 - Fax 01 48 98 42 65 - dd.94@apf.asso.fr